

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 janvier 2017

### Rapport à la Chambre des représentants

### Mise en œuvre et financement du Réseau régional express (RER)

Par une résolution du 17 mars 2016, la Chambre des représentants a demandé à la Cour des comptes « d'enquêter sur l'établissement des causes qui ont entraîné la faillite du fonds RER et le retard considérable du chantier du RER ».

La demande de la Chambre des représentants porte principalement sur les points suivants :

1. enquêter sur l'utilisation du fonds RER depuis son origine ;
2. examiner les raisons des dépassements budgétaires et du non-respect des délais prévus ;
3. examiner les estimations budgétaires et temporelles initiales ;
4. examiner les méthodes de contrôle, de suivi et de planification (budgétaire et de chantier) ;
5. examiner la coopération entre les différentes autorités et entre les différentes entités du groupe SNCB.

La Cour des comptes a communiqué les résultats de sa mission à la Chambre des représentants dans un rapport intitulé « Réseau régional express - Mise en œuvre et financement ». Ce rapport a été mis en ligne ce jour, sur le site internet de la Cour des comptes.

#### Informations pour la presse

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le rapport « Réseau régional express - Mise en œuvre et financement » et ce communiqué de presse sont disponibles uniquement en version électronique sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).